

*Date de dépôt : 29 octobre 2009*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de M. Pascal Pétroz : Automnales**  
**: Quels sont les chiffres?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*La presse genevoise s'est largement faite l'écho de la décision de la société propriétaire de la Foire de Genève de renoncer à l'organisation de l'édition 2009.*

*L'Etat de Genève a annoncé vouloir organiser lui-même en remplacement une manifestation baptisée « Les Automnales ».*

*Un nombre important d'exposants aurait d'ores et déjà accepté de participer à cette manifestation.*

*A ce titre, le député soussigné souhaiterait pouvoir disposer d'un certain nombre de chiffres importants :*

- Nombre de réservations à ce jour;*
- Nombre d'acomptes payés à ce jour par les exposants;*
- Tarifs de Palexpo à l'intention des exposants;*
- Manque à gagner lié à l'instauration de la gratuité des entrées jusqu'à 16h;*
- Budget des Automnales;*
- Projections de bénéfices ou de pertes pour l'Etat.*

**Ma question est la suivante :**

*Le Conseil d'Etat peut-il fournir ces informations ?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il a été choqué par l'annonce de l'annulation de la 57<sup>ème</sup> Foire de Genève, annonce qui a mis Palexpo SA, mais aussi quantité de commerçants, d'artisans, d'associations et d'agriculteurs dans une situation difficile. En cette période de crise économique mondiale, cette annulation de dernière minute a provoqué une inquiétude compréhensible des milieux économiques, et le Conseil d'Etat a donc jugé impératif d'agir rapidement. Palexpo SA a relevé ce défi.

L'organisateur des Automnales étant une société anonyme, Palexpo SA, il assume entièrement les risques d'organisation des Automnales. Les Automnales n'auront donc pas d'impact financier sur les comptes de l'Etat.

Concernant le nombre de réservations, Palexpo SA tiendra à ce sujet une conférence de presse le 3 novembre 2009 et publiera tous les chiffres souhaités à l'issue de l'événement.

Cela dit, le Conseil d'Etat est confiant sur la réussite des Automnales. En effet, le 5 octobre dernier, Palexpo SA a déjà informé le public, via communiqué de presse, que ses objectifs en termes de location d'espaces seront atteints, à savoir 10 000 m<sup>2</sup> d'exposition nets.

La politique tarifaire pour la location des stands est consultable sur le site internet des automnales, dans l'espace réservé aux exposants ([http://www.automnales.ch/multimedia/docs/2009/10/Admission\\_0110.pdf](http://www.automnales.ch/multimedia/docs/2009/10/Admission_0110.pdf)). Palexpo SA a souhaité dans ce cadre des offres particulièrement avantageuses à l'attention des artisans.

La politique de gratuité des entrées jusqu'à 16 h répond pour sa part au souhait de faire des Automnales un événement véritablement populaire et d'en assurer le succès également auprès des personnes âgées et auprès des personnes à revenus modestes.

Enfin, quel que soit le chiffre d'affaires des Automnales, cet événement permettra à Palexpo SA de réduire le manque à gagner lié à la défection de la Foire de Genève, estimé à quelque 3 millions de francs. Ces résultats seront bien évidemment pris en considération dans l'estimation du dommage causé par l'annulation de la Foire de Genève, dans l'hypothèse d'une procédure judiciaire à l'encontre de la société propriétaire de la Foire de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER